



# Info

## Mairie

VAXONCOURT

268

Mai 2024

### MANIFESTATIONS LOCALES - MAI 2024 :

Samedi 4 mai	Soirée cinéma 20 h - Restaurant scolaire	La Ré-Création du Durbion
Dimanche 5 mai	Marche mensuelle 9 h - Terrain de foot	La forme sous toutes ses formes
Mercredi 8 mai	Armistice 39-45 11 h - Monument aux morts	
Dimanche 12 mai	Après-midi « Jeux de société » 14 h - Restaurant scolaire	Foyer Rural de Vaxoncourt
Mercredi 15 mai	Plateau repas - Sur réservation Atelier « Kermesse de l'école » 20 h - Restaurant scolaire	Centre Communal d'Action Sociale La Ré-Création du Durbion
Jeudi 16 mai	Permanence France Services / Conseiller numérique 13 h 30 / 16 h 30 - Mairie	
Samedi 18 mai	Chasse au trésor gourmande 14 h - Restaurant scolaire	La Ré-Création du Durbion
Mercredi 22 mai	Atelier « Kermesse de l'école » 14 - Restaurant scolaire	La Ré-Création du Durbion
Jeudi 23 mai	Atelier numérique 13 h 30 / 16 h 30 - Mairie	VAXONCOURT

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - RAPPEL :

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale proposent à tous les habitants de bénéficier du portage à domicile d'un « repas amélioré » le dimanche 12 mai, traditionnellement week-end de fête patronale. Le prix du repas dont le menu est joint est fixé à 22 €. Les plateaux repas, à réchauffer, seront livrés à votre domicile à partir de 10 h.

*Assiette estivale (tomate, mozzarella Bufala, jambon cru et mâche)*

*Rôti de veau, sauce normande*

*Légumes sifflés / Gratin du vendangeur*

*Fromages*

*Crèmeux au chocolat et framboises façon liégeois et madeleines*

*Pain 1/3 de baguette*

*1/2 bouteille de vin rouge ou vin blanc par personne*

Le coupon réponse ci-dessous est à retourner au secrétariat de la mairie pour le mercredi 1<sup>er</sup> mai dernier délai. Y joindre le règlement (chèque à l'ordre de « SARL Cuisine d'un jour »).

**Nom, prénom :**

**Adresse :**

souhaite(nt) bénéficier de la **livraison de ..... repas** à l'occasion de la fête patronale le dimanche 12 mai 2024. Il(s) sera (seront) livré(s) à partir de 10 h à mon (notre) domicile.

..... ½ bouteille(s) de vin blanc

..... ½ bouteille(s) de vin rouge

Le prix du repas étant fixé à 22 €, un chèque de ..... € est joint à la présente réservation (SARL Cuisine d'un jour).

## COMMEMORATION DU 8 MAI 1945 :

La cérémonie commémorative de l'Armistice de 1945 se déroulera le mercredi 8 mai à 11 h devant le monument aux morts. Les habitants sont invités à y participer. Un vin d'honneur sera ensuite servi au restaurant scolaire.

## SURVOL DE DRONE EN ZONE AGGLOMEREES OU ZONE PEUPLEE :

Les survols par drone se font selon trois scénarii dits « standards nationaux » :

- **Scénario S1** : vol en vue, hors zone peuplée, à une hauteur maximum de 120 mètres et une distance horizontale du télépilote de 200 mètres maximum pour un drone de 25 kg maximum.
- **Scénario S2** : vol hors vue, hors zone peuplée, à une hauteur maximum de 50 mètres et une distance horizontale du télépilote de 1 km maximum pour un drone ne dépassant pas 25 kg. La hauteur peut être augmentée jusqu'à 120 mètres si le drone est inférieur à 2 kg.
- **Scénario S3** : vol en vue, en zone peuplée, à une hauteur maximum de 120 mètres et à une distance horizontale du télépilote de 100 mètres maximum pour un drone inférieur à 8 kg. **Etant en zone peuplée, ce scénario doit être déclaré** à la Préfecture via l'application « Alphantango ». La déclaration est automatiquement transmise au Préfet qui peut demander toute précision sur le vol voire l'interdire.

*La réglementation européenne permet de voler en zone peuplée en dehors de ce dernier scénario sous réserve de détenir une autorisation d'exploitation délivrée conformément à l'article 12 du règlement (UE) 2019/947 ou un certificat allégé d'exploitant d'UAS (LUC).*

Pour les deux premiers scénarii (S1 et S2), s'ils ne nécessitent pas de déclaration, ils doivent respecter les règles suivantes :

- 1 - Ne pas survoler les personnes.
- 2 - Respecter les hauteurs maximales de vol pour ne pas heurter d'autres aéronefs (120 m la plupart du temps).
- 3 - Ne jamais perdre son drone de vue et ne pas l'utiliser la nuit.
- 4 - Ne pas utiliser son drone au-dessus de l'espace public en agglomération.
- 5 - Ne pas utiliser son drone à proximité des aérodromes.
- 6 - Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés.
- 7 - Respecter la vie privée d'autrui lors de prises de vue.
- 8 - Ne pas diffuser de prises de vues sans l'accord des personnes concernées et ne pas en faire une utilisation commerciale.
- 9 - Vérifier son assurance pour la pratique de cette activité.

## ECLAIRAGE PUBLIC :

Face à l'augmentation des coûts de l'énergie et afin de répondre à l'objectif du plan de sobriété énergétique du gouvernement qui a pour but de réduire de 10 % notre consommation, le conseil municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public de 22 h à 6 h. De plus, considérant que la mise en fonctionnement de l'éclairage public n'est pas justifiée sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet (temps d'allumage court), le conseil municipal a décidé par délibération du 9 février 2024 de ne plus l'allumer du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2024. Il prévoit le maintien de l'éclairage public, toute ou partie de la nuit, les jours de fêtes (manifestations locales, Noël, Saint-Sylvestre, ...) et en fonction des besoins. L'arrêté municipal N° P 2024 03 du 25 mars 2024 rend applicable cette mesure.

## PLAN CANICULE :

Depuis 2004, le département a l'obligation d'élaborer un plan de gestion de canicule destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule. Ce plan est activé chaque année du 1<sup>er</sup> Juin au 31 Août. Aussi, les personnes fragiles et/ou isolées qui le désirent peuvent se faire recenser dans la Mairie de leur commune. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie (03.29.67.22.78).

## PAROISSE SAINT-LAURENT DES TROIS RIVIERES :

Dimanche 28 avril	5 <sup>ème</sup> Dimanche de Pâques	9 h 30	Vaxoncourt
Dimanche 5 mai	6 <sup>ème</sup> Dimanche de Pâques	9 h 30	Hadigny les Verrières
Jeudi 9 mai	Ascension	10 h	Nomexy
Dimanche 12 mai	7 <sup>ème</sup> Dimanche de Pâques	9 h 30	Domèvre sur Durbion
Dimanche 19 mai	Pentecôte	10 h 30	Thaon les Vosges
Dimanche 26 mai	Sainte Trinité	10 h 30	Thaon les Vosges